



## Compteurs elec et eau commun à 2 maisons

-----  
Par al3460

Bonjour. Le propriétaire de 2 maisons dont les compteurs sont communs aux 2 s aprete à me vendre la maison qui habrite les 2 compteurs. L autre est également à vendre. Il faudra donc que le nouveau propriétaire de la seconde maison fasse le nécessaire pour installer des nouveaux compteurs eau et électricité. S il tarde à faire le nécessaire, qu est ce qu il se passe? Peut il me demander une participation? Cordialement.

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Il serait préférable d'exiger que ces travaux soient faits par le vendeur avant de signer la vente...

-----  
Par al3460

Merci. C est ce que je lui ai demandé au départ, mais quand il s est aperçu que cela lui coûterait 5000?, il préfère laisser cela au futur acquéreur.

-----  
Par janus2

Le problème, c'est que les biens ne sont pas vendables en l'état, il faudrait être bien "gentil" pour accepter...

-----  
Par al3460

Merci pour cette réponse. Je pense que le mieux, c est d en parler au notaire avant de signer le compromis. Qu en pensez vous?